

Demande de dérogation mineure

Avis aux personnes intéressée

Avis public est par la présente donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, statuera le 14 septembre 2026 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Saint-Gabriel, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 324 RUE DEQUOY, LOT 3 045 047

La dérogation mineure 2026-027 autoriserait l'agrandissement d'une maison unifamiliale par l'ajout d'un étage avec une marge latérale inférieure (0.5 m) à 2 m tel que mentionné à la grille de spécifications de la zone H-25-A du règlement de zonage CV. 195.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes le 14 septembre 2026 à 20 h.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 26 août 2026.



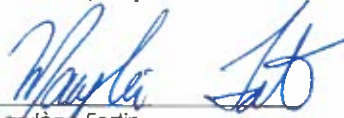
Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Marylène Fortin, Trésorière et directrice générale adjointe, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 26 août 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 26 août 2026.



Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe